

Réunion du 19 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 19 juin à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-DE-BARREZ, dûment convoqué par Monsieur le Maire, à la Salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Pierre IGNACE, Maire.

Présents : Mmes Josette SERRES, Lucette FONTANGE, Julie DORLET-PELLETIER, Fannie TUAILLON, Adeline JOAN-GRANGE, Marcelle MAYONADE, Martine SAINT-PAUL, MM. Bernard DUBEDAT, Yannick DELMAS, Guy LAFORTUNE

Membres absents et excusés :
- Mme Dominique DUMAS a donné pouvoir à Mme Josette SERRES
- Mme Monique BARON a donné pouvoir à M. Pierre IGNACE
- Mme Anaïs FROMENT, M. Pierre ROMIEU

Mme Lucette FONTANGE est élue secrétaire de séance.

Procès-verbal de réunion

Approbation de l'ordre du jour : Unanimité

DELIBERATIONS

1- Reconduction d'un quatrième adjoint

Monsieur le Maire rapporte : Par lettre du 27 mai 2023, Monsieur Yannick DELMAS informait M. le Préfet de sa démission de ses fonctions de Quatrième Adjoint de la Commune de Mur-de-Barrez, tout en restant conseiller municipal.

Monsieur le Préfet a, par lettre du 8 juin 2023, accepté cette démission.

Suite à cette démission, deux possibilités s'offrent au Conseil Municipal :

- Soit supprimer le poste
- Soit le reconduire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire le poste de quatrième adjoint.

ADOPTE : Unanimité

2- Election d'un nouvel adjoint

Le Conseil Municipal par délibération n° 035/2023 du 19 juin 2023 a décidé à l'unanimité de reconduire le poste de quatrième adjoint.

Le Conseil Municipal est alors en mesure de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Mme Julie DORLET-PELLETIER, Conseillère Municipale, est candidate au poste de 4^{ème} adjoint.

Il doit être procédé au vote.

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT :

La candidature de Mme Julie DORLET-PELLETIER est présentée.

A l'unanimité des membres présents, le vote aura lieu à bulletin secret.

Nombre de votants (avec procurations) : 13

Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L.66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu en chiffres et en toutes lettres : Mme Julie DORLET-PELLETIER: 13, treize voix

Mme Julie DORLET-PELLETIER: a été proclamée quatrième adjoint et a été immédiatement installée.

Le nouveau tableau des adjoints s'établit donc ainsi :

- Josette SERRES, première adjointe
- Lucette FONTANGE, deuxième adjointe
- Bernard DUBEDAT, troisième adjoint
- Julie DORLET-PELLETIER:, quatrième adjointe

ADOPTE : Unanimité

3- Indemnité de fonction du 4^{ème} adjoint

VU l'élection de ce jour, de Mme Julie DORLET-PELLETIER au poste de 4^{ème} Adjointe,

Le Conseil Municipal de la Commune de Mur-de-Barrez doit délibérer pour fixer l'indemnité de fonction du 4^{ème} adjoint,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux de l'indemnité allouée au 4^{ème} adjoint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1^{er} : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1027, conformément au barème fixé par les articles L2123-24, L2511-34 et L2511-35 du code général des collectivités territoriales :

Adjoints : 10.7 %

* 1^{ère} adjointe : Josette SERRES

* 2^{ème} adjointe : Lucette FONTANGE

* 3^{ème} adjoint : Bernard DUBEDAT

* 4^{ème} adjointe : Julie DORLET-PELLETTIER

Article 2 : Les indemnités seront versées à compter du 19 juin 2023, date de l'élection du 4^{ème} adjoint.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 65 du budget communal.

ADOPTE : Unanimité

Séance close à 22h15

La Secrétaire de Séance,



Le Maire,

